



Guide d'Information des Candidat(e)s

A l'attention des candidats initiaux, des candidats dont le titre a expiré et des candidats qui désirent se représenter à l'examen organisé par l'IBLCE

Table des matières

Qu'est-ce que l'IBLCE ?	3
Dates importantes	3
Objectif de la certification	3
Pré-requis pour la candidature à l'examen	4
Formation en sciences de la santé	4
Pratique clinique spécifique en lactation	4
Formation spécifique en lactation	5
Voies d'accès à l'examen	5
Lectures importantes pour les candidat(e)s	7
Dépôt de candidature à l'examen	7
Choisir sa voie d'accès	7
Remplir le formulaire de candidature	7
Paiement des droits d'inscription	7
Les sites d'examen	8
Aménagements raisonnables	8
Cas particulier : femmes enceintes	8
Pauses d'allaitement pendant l'examen	8
Dictionnaire bilingue	8
Politique de confidentialité	9
Résultats à l'examen	9
Statut de la candidature	9
Vérification de la certification	9
Vérification des dossiers	9
Convocation à l'examen des candidat(e)s admissibles	10
Réclamations concernant l'admissibilité à l'examen	10
Admission en salle d'examen	12
Notification des résultats à l'examen	12
Demande de correction à la main	12
Réclamations concernant les résultats à l'examen	12
Quelles règles pour repasser l'examen ?	12
Registre des IBCLC	13
Politique anti-discriminatoire	13
Politique d'utilisation des marques déposées	13
Récapitulatif des pré-requis par voie d'accès	13
Droits d'inscription et frais annexes	15

Qu'est-ce que l'IBLCE ?

L'IBLCE (*International Board of Lactation Consultant Examiners® - Comité International de Certification des Consultant(e)s en Lactation*) est l'organisme international indépendant qui décerne le titre d'IBCLC. (*International Board Certified Lactation Consultant® - Consultant(e) en Lactation certifié(e) par le Comité International*).

Contactez l'IBLCE

International Board of Lactation Consultant Examiners (IBLCE)

10301 Democracy Lane, Suite 400

Fairfax, VA 22030-2545

USA

Téléphone : +1 703-560-7330

Télécopieur : +1 703-560-7332

www.iblce.org

L'IBLCE a des bureaux en Autriche, en Australie et aux États-Unis. Les candidat(e)s peuvent joindre le bureau dont dépend leur pays de résidence en utilisant le formulaire qui se trouve sur la page « IBLCE Contact » (Contactez l'IBLCE) du site internet de l'IBLCE.

Dates importantes

Les candidat(e)s sont invité(e)s à consulter la page « Key Dates » (Dates-clés), dans la rubrique du site intitulée « Certify » (Certifier), pour trouver les dates limites de dépôt de candidature et autres dates importantes.

Objectif de la certification

Le programme de certification de l'IBLCE a pour objectif l'évaluation des connaissances et des compétences cognitives requises pour une pratique efficiente en tant qu'IBCLC débutant(e).

L'IBLCE offre aux personnes qui le désirent la possibilité d'obtenir une certification mais l'obtention de celle-ci ne confère pas obligatoirement aux personnes qui la possèdent le droit de pratiquer dans leur pays de résidence. Les IBCLC doivent se conformer aux lois du pays où ils/elles pratiquent ou souhaitent pratiquer.

Pour maintenir leur certification, les IBCLC doivent recertifier tous les 5 ans. Cinq ans après avoir passé l'examen, les IBCLC ont la possibilité de recertifier en accumulant 75 CERP ou l'équivalent en CERP individuels OU en repassant l'examen. Au bout de dix ans après une certification par examen, tout(e) IBCLC doit de nouveau passer l'examen pour être recertifié (e).

Les personnes dont la certification a expiré depuis moins d'un an ont la possibilité de passer l'examen une fois durant l'année qui suit l'expiration sans avoir à documenter les pré-requis en matière de formation spécifique en lactation et de pratique clinique et en payant les droits correspondant à une candidature initiale. Pour les essais suivants, le candidat, considéré comme candidat initial, devra alors remplir tous les pré-requis demandés au moment de la candidature.

Pré-requis pour la candidature à l'examen

L'IBLCE exige de toutes les personnes qui se présentent pour la première fois à l'examen qu'elles aient un certain niveau de formation et d'expérience clinique dans les domaines suivants :

1. Formation en sciences de la santé
2. Pratique clinique spécifique en lactation
3. Formation spécifique en lactation

Formation en sciences de la santé

Tou(te)s les candidat(e)s doivent posséder une formation sur certains sujets en sciences de la santé qui font typiquement partie des études des professionnels de santé. Les candidat(e)s doivent avoir validé une formation portant sur les 14 sujets décrits dans le *Health Science Education Guide* (Guide de la formation en sciences de la santé). Si le candidat a suivi une formation préparant à l'une des professions citées dans la *Recognised Health Professions List* (Liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE), il lui suffira de nous fournir une photocopie de son diplôme ou de son autorisation d'exercer.

Le *Health Science Education Guide* (Guide de la formation en sciences de la santé) et la *Recognised Health Professions List* (Liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE) se trouvent à la page « *IBLCE Documents* » dans la rubrique « *Resources* » (Ressources) sur le site de l'IBLCE.

Pratique clinique spécifique en lactation

La pratique clinique spécifique en lactation se définit par la prise en charge et les soins, apportés aux mères et aux enfants, qui soutiennent les familles allaitantes, y compris l'assistance dans le domaine de la lactation apportée aux femmes enceintes et allaitantes, et la formation sur la lactation pour les familles et/ou les professionnels.

Toute pratique clinique spécifique en lactation qui est présentée pour la candidature doit avoir été effectuée dans un cadre supervisé. Selon la voie d'accès choisie pour la candidature, il se peut que la pratique clinique spécifique en lactation doive avoir été effectuée sous supervision directe.

Les candidat(e)s devraient disposer d'un large éventail d'expériences dans la prise en charge de la lactation et de l'allaitement, s'étendant de la pré-conception jusqu'au sevrage et comprenant une grande diversité de compétences cliniques. L'examen de l'IBLCE teste la manière d'appliquer les connaissances dans les disciplines énumérées dans le *Detailed Content Outline de l'IBLCE* (Programme de l'examen). Les savoir-faire listés dans le document intitulé *Clinical Competencies for the Practice of International Board Certified Lactation Consultant* (Compétences cliniques pour la pratique des IBCLC) sont représentatifs des

différentes façons dont les IBCLC appliquent ces connaissances aux situations cliniques. Pour plus de détail sur l'expérience clinique, consultez la page « Eligibility Criteria » (Critères d'éligibilité) dans la rubrique « Certify » (Certifier) du site internet de l'IBLCE.

Les documents *Detailed Content Outline de l'IBLCE* (Programme de l'examen) et *Clinical Competencies for the Practice of IBCLCs* (Compétences cliniques pour la pratique des IBCLC) peuvent être téléchargés à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources) du site internet de l'IBLCE.

Formation spécifique en lactation

Une formation complète dans ce domaine est essentielle pour se préparer à devenir un(e) IBCLC. La formation devrait couvrir toutes les disciplines et les périodes chronologiques énumérées dans le *Detailed Content Outline pour les IBCLC*. (Programme de l'examen).

L'IBLCE ne propose, n'approuve et n'accrédite aucune formation en lactation destinée à préparer les candidat(e)s à l'examen. L'IBLCE ne recommande et ne cautionne pas non plus quelque programme, ou cours particulier de formation en lactation, que ce soit. Pour plus d'information concernant la formation spécifique en lactation, consultez le document *Eligibility Criteria* (Critères d'éligibilité) à la page « Certify » (Certifier). Vous pouvez télécharger le *Detailed Content Outline de l'IBLCE* (Programme de l'examen) du site internet de l'IBLCE à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

Voies d'accès à l'examen

Pour qu'une candidature à l'examen soit acceptée, les candidat(e)s doivent remplir tous les critères exigés pour l'une des voies d'accès ci-dessous.

Voie d'accès 1 : Professionnel(le)s de santé et animatrices/conseillères en allaitement accréditées de groupes de soutien pour les mères

Les candidat(e)s à la voie d'accès 1 doivent pratiquer une profession de santé reconnue par l'IBLCE ou bien soutenir l'allaitement au sein d'une organisation de soutien aux mères reconnue par l'IBLCE. Pour toute information complémentaire, consulter le site internet de l'IBLCE.

En plus de remplir les pré-requis en formation dans les sciences de la santé, les candidat(e)s doivent :

- avoir suivi un minimum de 90 heures de formation spécifique en lactation au cours des **5 années précédant immédiatement la candidature** à l'examen ;
 - et avoir accumulé un minimum de 1000 heures de pratique clinique spécifique en lactation au cours des **5 années précédant immédiatement la candidature** à l'examen.
- Pour la voie d'accès 1, il n'est pas nécessaire que la pratique clinique spécifique en lactation ait été effectuée sous supervision directe.

Voie d'accès 2 : Programmes universitaires spécialisés en lactation et allaitement

En plus de la validation des 14 modules de formation en sciences de la santé (Health Sciences Education), les candidat(e)s choisissant la voie d'accès 2 doivent être titulaires d'un diplôme obtenu à l'issue d'un programme universitaire spécialisé en lactation humaine et allaitement, comportant :

- un minimum de 90 heures de formation spécifique en lactation
- un minimum de 300 heures de pratique clinique spécifique en lactation directement supervisée.
 - Les IBCLC qui assurent la supervision directe doivent être à jour de leur certification.

Les candidat(e)s qui se présentent via la voie d'accès 2, doivent avoir obtenu le diplôme de ce programme universitaire dans les 5 ans précédant immédiatement le dépôt de leur candidature.

Attention : à compter du 1er janvier 2017, les programmes universitaires/d'enseignement supérieur d'éducation en lactation humaine et allaitement visant à satisfaire aux exigences de la voie d'accès 2 devront être accrédités par la « Commission on Accreditation of Allied Health Education Programs » - CAAHEP (USA) ou un autre organisme appliquant des normes d'accréditation équivalentes pour les programmes de formation en lactation. L'IBLCE a repoussé cette date limite au 1 Janvier 2018 pour tous les programmes qui se trouvent dans une procédure d'accréditation formelle par le CAAHEP satisfaisant aux exigences de la voie d'accès 2.

Voie d'accès 3 : Tutorat

Le tutorat doit se dérouler selon les critères spécifiques qui se trouvent dans le document *Pathway 3 Plan Guide* (Guide de validation de la voie d'accès 3). Avant le début d'un tutorat, l'IBLCE doit vérifier où en est la certification IBCLC du tuteur. **Tout Programme d'apprentissage tutoré pour la voie d'accès 3 doit avoir été approuvé par l'IBLCE et les droits doivent avoir été payés avant de commencer les heures de pratique.**

En plus de la validation de 14 cours de formation en sciences de la santé, les candidat(e)s choisissant la voie d'accès 3 doivent :

- avoir accumulé, au cours de 5 années précédant immédiatement la candidature à l'examen, 500 heures de pratique clinique spécifique en lactation **directement supervisée**, telle que détaillée dans le document *Clinical Competencies for the Practice of IBCLCs* (Compétences cliniques pour la pratique des IBCLC).
 - Les tuteurs assurant cette supervision directe doivent être à jour de leur certification IBCLC.
- avoir suivi un minimum de 90 heures de formation spécifique en lactation au cours des **5 années précédant immédiatement la candidature** à l'examen.

Les documents *Pathway 3 Plan Guide* (Guide de validation de la voie d'accès 3) et *Clinical Competencies for the Practice of IBCLCs* (Compétences cliniques pour la pratique des IBCLC) peuvent être téléchargés sur le site internet de l'IBLCE à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Resources).

Lectures importantes pour les candidat(e)s

Les candidat(e)s à l'examen de l'IBLCE devraient connaître les textes suivants, accessibles sur le site internet de l'IBLCE à la page « *IBLCE documents* » (Documentation), rubrique « *Resources* » (Ressources) :

- *Detailed Content Outline de l'IBLCE (Programme de l'examen)*
- *Clinical Competencies for the Practice of International Board Certified Lactation Consultants (Compétences cliniques pour la pratique des IBCLC)*
- *Scope of Practice for International Board Certified Lactation Consultants (Cadre de la pratique des IBCLC)*
- *IBLCE Disciplinary Procedures (Procédures disciplinaires)*
- *IBLCE Appeals Policies (Procédures d'appel)*

Les candidat(e)s à l'examen de l'IBLCE devraient également connaître *le Code of Professional Conduct for International Board Certified Lactation Consultants (Code de déontologie)* qui se trouve sur le site internet de l'IBLCE à la page « *IBLCE documents* » (Documentation), rubrique « *Resources* » (Ressources).

Dépôt de candidature à l'examen

Choisir sa voie d'accès

Une fois que les candidat(e)s ont déterminé leur voie d'accès à l'examen, ils/elles doivent se référer au *Récapitulatif des pré-requis par voie d'accès*, à la fin de ce guide, pour s'assurer qu'ils/elles remplissent bien tous les pré-requis de cette voie d'accès. Ils/elles doivent conserver soigneusement tous les justificatifs prouvant qu'ils/elles remplissent ces pré-requis : en effet, ils/elles devront les présenter à l'IBLCE en cas de vérification de leur dossier de candidature.

Remplir le formulaire de candidature

L'inscription directement en ligne n'est actuellement disponible qu'en anglais. Durant la période des inscriptions, une candidature en français est néanmoins possible. Pour cela, les candidats sont priés de consulter le site internet de l'IBLCE.

Paiement des droits d'inscription

Une information complète sur le montant des droits et autres détails sur les modes de paiement se trouve à la fin de ce guide.

Les sites d'examen

L'IBLCE organise l'examen sur ordinateur dans des centres équipés. Dans les pays où il n'y a pas de centres informatisés, le passage de l'examen sur papier peut être organisé. Pour plus de détails sur les sites d'examen, consultez le site Internet de l'IBLCE.

Aménagements raisonnables

Pour raisons médicales ou en cas de handicap, l'IBLCE s'efforce de mettre en place avec les candidat(e)s des aménagements raisonnables, pendant l'examen. Une section du formulaire d'inscription permettra aux candidat(e)s de présenter les raisons pour lesquelles ils/elles demandent à bénéficier d'aménagements raisonnables pendant l'examen. Il leur faudra faire parvenir à l'IBLCE les attestations médicales justifiant cette demande.

Pour permettre à l'IBLCE d'organiser à temps ces aménagements, les candidat(e)s doivent informer l'IBLCE au moment de la candidature. Si un problème survient après le dépôt de la candidature, les candidat(e) doivent alors prévenir l'IBLCE le plus tôt possible.

Cas particulier : femmes enceintes

Les candidates qui rencontrent des problèmes de santé qui peuvent les empêcher de passer l'examen, doivent prévenir, aussi vite que possible l'IBLCE. Dans certains cas, en raison de complications médicales, des candidates peuvent être obligées de retirer leur candidature. Annuler ou retirer une candidature à l'examen a des implications financières. L'équipe de votre Bureau Régional vous aidera à faire un choix éclairé dans votre situation.

Pauses d'allaitement pendant l'examen

La mission et l'objectif de l'IBLCE sont centrés sur la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement. L'IBLCE trouve donc normal de prendre en compte les candidates qui sont aussi des mères allaitant leur bébé. Cette prise en compte doit rester compatible avec les exigences de sécurité de l'examen tout en offrant des accommodements raisonnables qui permettent aux mères d'allaiter leur bébé ou de pomper leur lait.

L'IBLCE aménage donc, dans une certaine mesure, les conditions dans lesquelles se passe l'examen pour les candidates allaitantes. Les candidates qui envisagent de demander une pause d'allaitement pendant l'examen, sont priées de lire, pour plus de détails, les *Procedures for Breastfeeding Breaks During Exam Administration* (Règlement pour les pauses d'allaitement) sur le site internet de l'IBLCE à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

Quand la langue principale n'est pas traduite à l'examen - Dictionnaire bilingue

L'IBLCE traduit l'examen dans une grande variété de langues. Mais pour les candidat(e)s dont la langue principale n'est pas traduite à l'examen, l'IBLCE permet l'utilisation d'un dictionnaire bilingue et aménagera plus de temps de travail lors de l'examen.

Si la demande d'utilisation d'un dictionnaire bilingue est acceptée, l'IBLCE le fournira pour le temps de l'examen. Les dictionnaires personnels sont interdits. Le dictionnaire fourni par l'IBLCE ne sera PAS un dictionnaire médical.

Politique de confidentialité

L'IBLCE (*International Board of Lactation Consultant Examiners® - Comité International de Certification des Consultant(e)s en Lactation*) s'engage à protéger les informations confidentielles et/ou exclusives concernant les candidat(e)s, les personnes certifiées et le processus de développement de l'examen. L'IBLCE ne divulguera aucune information confidentielle concernant les candidat(e)s ou les personnes certifiées sauf autorisation écrite de leur part ou en cas d'obligation légale.

Résultats à l'examen

Les résultats individuels des examens sont confidentiels. Les scores à l'examen ne sont communiqués qu'à chaque candidat(e) personnellement, sauf en cas d'autorisation/dérogation signée à l'avance. Les résultats ne sont communiqués ni par téléphone ni par fax. Les renseignements personnels fournis par les candidat(e)s lors de leur inscription à l'examen ou de leur recertification sont confidentiels.

Statut de la candidature

La candidature d'une personne est confidentielle. L'IBLCE ne divulgue aucune information sur le fait qu'une personne soit ou non candidate à la certification, ait passé ou non l'examen. Mais le fait qu'une personne soit ou non à jour de sa certification est vérifiable et publié (Cf. le chapitre ci-dessous).

Vérification de la certification

Les noms des personnes certifiées ne sont pas considérés comme confidentiels et sont rendus publics par l'IBLCE. Les informations publiées peuvent donner le nom, la ville, l'état, le pays et le statut de certification. Le public a accès à un *Registry* (Registre) des personnes certifiées, sur le site de l'IBLCE. Les employeurs peuvent aussi recevoir une notification par écrit, dans la mesure où la personne certifiée IBCLC a signé une autorisation écrite.

Pour promouvoir et soutenir la recherche dans le domaine de la lactation humaine et de l'allaitement maternel, IBLCE s'efforce de favoriser un environnement de partenariat avec les chercheurs dans leurs processus d'enquête. Pour atteindre ces objectifs, L'IBLCE se réserve le droit d'utiliser une combinaison de données désidentifiées, y compris, mais sans s'y limiter, les résultats des examens pour évaluer les performances, l'examen en lui-même et les stratégies d'administration à des fins de recherche et d'évaluation. L'IBLCE pourra alors diffuser des sondages et des questionnaires auxquels les personnes concernées pourront répondre selon leur bon vouloir.

Vérification des dossiers

L'IBLCE vérifiera en détail un certain nombre de dossiers d'inscription à l'examen et à la recertification. Ces vérifications s'effectueront de façon standardisée et randomisée. Dans le cas où son dossier sera sélectionné pour vérification, le/la candidat(e) ou l'IBCLC recertifiant devra fournir l'ensemble des justificatifs et documents requis dans le délai imparti. Tout manquement à cette obligation pourra aboutir au report ou à l'exclusion du passage de l'examen ou de la recertification et/ou à des poursuites disciplinaires.

En plus de la procédure de vérification randomisée et standardisée mentionnée ci-dessus, l'IBLCE se réserve spécifiquement le droit d'exiger de tout(e) candidat(e) ou IBCLC recertifiant(e) qu'il ou elle fournisse dans le délai imparti l'ensemble des justificatifs concernant ses études, sa profession, sa formation ou tout document faisant preuve qu'il/elle satisfait aux pré-requis de candidature ou de recertification. Tout manquement à cette obligation pourra aboutir au report ou à l'exclusion du passage de l'examen ou de la recertification et/ou à des poursuites disciplinaires.

Dans le cas où l'IBLCE déterminerait que les documents soumis pour un dossier de candidature ou de recertification sont inexacts ou frauduleux, l'IBLCE se réserve spécifiquement le droit d'interdire le passage de l'examen à la personne fautive ou de lui refuser sa recertification et/ou d'engager des poursuites disciplinaires.

Convocation à l'examen des candidat(e)s admissibles

L'IBLCE prévient les candidat(e)s admissibles à l'examen par un courrier de convocation postal ou électronique ; ce courrier donnera les informations sur les sites et les procédures qui seront suivies lors de l'examen.

Les candidat(e)s qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité seront prévenu(e)s par courrier postal ou électronique et pourront bénéficier d'un remboursement partiel des droits d'inscription.

Réclamations concernant l'admissibilité à l'examen

Les candidat(e)s refusé(e)s, qui pensent que leur candidature et leur admissibilité ont été mal évaluées, peuvent faire appel. L'IBLCE examinera les réclamations des candidat(e)s dans les cas suivants : L'IBLCE n'a pas appliqué correctement les critères à la certification ou à la recertification, ou en raison d'une erreur de fait ou en raison de circonstances extraordinaires. Pour plus de détails, les candidat(e)s sont invité(e)s à consulter les *Exam Eligibility Appeals Policy and Procedures* (Procédures d'appel concernant l'admissibilité à l'examen) sur le site internet de l'IBLCE à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

Admission en salle d'examen et règles à respecter

Pour être admis(es) en salle d'examen, les candidat(e)s devront présenter DEUX (2) pièces d'identité en cours de validité. La première pièce d'identité doit porter le nom du candidat, une photographie ressemblante et sa signature. La deuxième pièce d'identité doit porter soit son nom et sa signature, soit son nom et une photo ressemblante.

La PREMIERE pièce d'identité à présenter DEVRA être une des suivantes :

- une carte nationale d'identité avec photographie
- un passeport avec photographie
- un permis de conduire avec photographie
- une carte d'identité militaire avec photographie

La SECONDE pièce d'identité à présenter DEVRA alors porter le nom du candidat et sa signature ou son nom et une photo ressemblante. Par exemple :

- une carte de crédit avec signature
- votre carte de sécurité sociale avec sa signature
- une carte professionnelle ou une carte d'étudiant avec signature

De plus, si la seconde pièce d'identité porte un nom différent que sur la première, le candidat devra présenter un document attestant de son changement de nom (par ex., livret de famille, une attestation de divorce ou un jugement du tribunal).

Nota Bene : S'il manque un des documents ci-dessus, le candidat doit contacter rapidement le Bureau Régional dont il dépend. Toute correction ou mise à jour du nom peut être faite jusqu'à 72 heures avant l'examen.

Les candidat(e)s devraient calculer avec soin leur trajet pour arriver 30 mn avant l'heure de rendez-vous sur le site d'examen, temps nécessaire à la procédure d'enregistrement. Une fois que l'enregistrement des candidat(e)s sera achevé et que la porte de la salle d'examen sera refermée, il ne sera plus possible d'y entrer. Les candidat(e)s qui arriveront plus de 15 mn en retard ne seront pas admis(es) à passer l'examen et perdront tout droit à remboursement sur les frais d'inscription. Les candidat(e)s absent(e)s le jour de l'examen perdront aussi tout droit à remboursement sur les droits d'examen. Aucune exception ne sera faite.

Chaque site d'examen sera supervisé et surveillé par un ou plusieurs surveillants. Les candidat(e)s devront suivre les instructions données par les surveillants. Les règles de fonctionnement mises en place sont là pour que l'examen se déroule avec le moins de perturbations possibles et pour que tous et toutes les candidat(e)s soient traité(e)s équitablement. Les surveillants indiqueront où ranger les affaires personnelles, comme les sacs à main, pendant toute la durée de l'examen. Tout au long de la session, les surveillants vérifieront qu'il n'y ait aucune tricherie ni aucun comportement inapproprié.

Pendant l'examen, il sera interdit d'utiliser des appareils électroniques tels que des téléphones portables. Si des candidat(e)s gardent ou utilisent de tels appareils pendant l'examen, ils ou elles seront renvoyé(e)s et leurs réponses ne seront pas notées. Aucune exception ne sera faite.

Comme il ne suffit pas de mettre les téléphones portables en mode silencieux ni de les éteindre pour éviter les sonneries de réveil et d'alarme, les candidat(e)s qui viendront à l'examen avec leur téléphone portable devront mettre hors fonction sonneries et alarmes avant d'éteindre totalement leur appareil et de le ranger à l'endroit désigné par le surveillant. [Nota Bene : ni les surveillants ni l'IBLCE ne peuvent être tenus pour responsables de vos effets personnels.] Si, pendant l'examen, le téléphone portable d'un(e) candidat(e) sonne, son/sa propriétaire sera renvoyé(e) et ses réponses ne seront pas notées. Aucune exception ne sera faite.

Il est interdit de parler à d'autres candidat(e)s pendant l'examen. Les surveillants répondront aux questions portant sur le déroulement de l'examen à l'occasion des instructions données au début de la session. Il est interdit de poser des questions sur le contenu de l'examen. Les surveillants n'ont pas le droit de fournir une interprétation concernant une question ou de la clarifier, pas plus que de définir des termes. Aucune tentative de tricherie ne sera tolérée. Les surveillants ont toute autorité pour interrompre la session d'une personne trouvée en train de tricher.

Copyright © 2017-2018, International Board of Lactation Consultant Examiners Tous droits réservés
IBLCE Candidate Information Guide Mise à jour juillet 2017, Mise à jour des droits 31 juillet 2017

Les candidat(e)s ne sont pas autorisé(e)s à parler de quelque question de l'examen que ce soit après la session, même avec les autres candidat(e)s. Ceci est formellement interdit. C'est une question d'ordre éthique et juridique car ceci représenterait un détournement de propriété intellectuelle au détriment de l'IBLCE. Celui-ci traitera ce sujet avec le plus grand sérieux.

L'examen composé de questions à choix multiple se déroulera soit sur ordinateur, soit en utilisant une feuille de réponses à cocher au crayon. Pour l'examen sur ordinateur, le/la candidat(e) verra les questions et y répondra sur l'ordinateur qui sera mis à sa disposition. Pour l'examen sur papier, le/la candidat(e) disposera d'un livret d'examen et d'une feuille de réponses à cocher au crayon.

Notification des résultats à l'examen

Les résultats officiels à l'examen seront envoyés par courrier postal 2 à 3 mois après l'examen. Les candidat(e)s qui auront réussi recevront en même temps leur diplôme ainsi que leur carte d'IBCLC, et le relevé de leurs scores à l'examen.

Demande de correction à la main

Les candidat(e)s, qui pensent que leurs réponses n'ont pas été notées correctement, peuvent demander une correction de contrôle à la main. Pour plus de détails sur la demande de correction à la main, les candidat(e)s sont invité(e)s à consulter sur le site internet de l'IBLCE le document *Appeals Policies* (Procédures d'appel) à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

Réclamations concernant les résultats à l'examen

L'IBLCE examinera les réclamations des candidat(e)s qui pensent avoir échoué à l'examen pour les raisons suivantes : 1) à cause de procédures prétendument non appropriées lors de l'examen, 2) à cause de conditions environnementales d'examens suffisamment graves pour provoquer une perturbation majeure du déroulement de l'examen et / ou autres irrégularités.

Les réclamations concernant les points suivants ne seront pas examinées : 1) la détermination de la note de passage 2) l'examen ou les outils d'évaluation de l'examen ou les questions de l'examen, ou 3) la validité du contenu de l'examen.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter sur le site internet de l'IBLCE le document *Appeals Policies* (Procédures d'appel) à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

Quelles règles pour repasser l'examen ?

Il n'y a pas de limite au nombre de fois où un(e) candidat(e) ayant échoué peut s'inscrire pour repasser l'examen de l'IBLCE. Les candidat(e)s dans ce cas devraient vérifier soigneusement le relevé de leurs scores à l'examen et compléter leur formation dans les domaines où leurs résultats ont été insuffisants.

Pour pouvoir se représenter, un(e) candidat(e) doit satisfaire aux conditions d'admissibilité de

l'année en cours, remplir le formulaire de l'année et régler les droits d'inscription correspondants.

Registre des IBCLC

L'IBLCE se réserve le droit de rendre publics les noms des IBCLC qui sont à jour de leur certification. Le registre des IBCLC se trouve sur le site internet de l'IBLCE dans la rubrique « *Verify* » (Vérification).

Politique anti-discriminatoire

Dans sa gestion des candidatures à l'examen et de tout ce qui concerne la certification, l'IBLCE est une organisation non sectaire qui ne fait aucune discrimination sur la base de l'identification du genre, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la couleur, de l'origine nationale ou ethnique, de la situation économique, du statut marital, de la religion, de la croyance ou du handicap ou sur d'autres bases condamnées par les lois des Etats-Unis d'Amérique ou par les lois de l'Etat de Virginie.

Politique d'utilisation des marques déposées

L'IBLCE (*International Board of Lactation Consultant Examiners®*) est propriétaire de certains termes, marques et logos, parmi lesquels "IBLCE" et les appellations "IBCLC" et "International Board Certified Lactation Consultant". Seules les personnes dont la candidature a été acceptées par l'IBLCE, qui ont réussi à l'examen et qui tiennent leur certification à jour, ont le droit d'utiliser ces appellations. L'usage de ces appellations doit respecter les termes et conditions des *IBCLC Trademark Use Policy* (Règles d'usage de l'appellation IBCLC) : ce document se trouve sur le site internet de l'IBLCE, à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

Récapitulatif des pré-requis par voie d'accès

Voie d'accès 1 : candidat(e) ayant une expérience clinique de prise en charge de la lactation et de l'allaitement

- Valider 14 cours en sciences de la santé :
 - Personnes possédant une formation dans une des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes correspondants, du diplôme ou de l'autorisation d'exercer.
 - Personnes n'appartenant pas à la liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes, certificats ou diplômes correspondants.
- Valider 90 heures de formation spécifique en lactation :
 - Fournir les certificats, attestations ou relevés de notes qui attestent la validation des 90 heures de formation.
- Documenter un minimum de 1000 heures de pratique clinique spécifique en lactation :
 - En cas de procédure de vérification randomisée et standardisée, fournir une copie de votre tableau de calcul des heures de pratique spécifique en lactation.

Voie d'accès 2 : candidat(e) ayant validé un programme universitaire spécialisé en lactation humaine et allaitement

- Valider 14 cours en sciences de la santé :
 - Personnes possédant une formation dans une des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes correspondants, du diplôme ou de l'autorisation d'exercer.
 - Personnes n'appartenant pas à la liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes, certificats ou diplômes correspondants.
- Être diplômé(e) à l'issue d'un programme universitaire qui intègre dans son cursus les points suivants :
 - 90 heures de formation spécifique en lactation
 - 300 heures de pratique clinique spécifique en lactation directement supervisée.
- Fournir une photocopie d'un relevé de notes, d'un certificat, ou d'une attestation du directeur ou de la directrice responsable du programme universitaire qui atteste de votre réussite.
 - En cas de procédure de vérification randomisée et standardisée, fournir une copie de votre tableau de calcul des heures de pratique spécifique en lactation.

Voie d'accès 3 : candidat(e) ayant validé un Programme d'apprentissage tutoré approuvé par l'IBLCE

- Obtenir l'accord préalable de l'IBLCE sur un Programme d'apprentissage tutoré pour la voie d'accès 3.
- Valider 14 cours en sciences de la santé :
 - Personnes possédant une formation dans une des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes correspondants, du diplôme ou de l'autorisation d'exercer.
 - Personnes n'appartenant pas à la liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes, certificats ou diplômes correspondants.
- Valider 90 heures de formation spécifique en lactation :
 - Fournir les certificats, attestations ou relevés de notes qui attestent la validation des 90 heures de formation.
- Avoir effectué un minimum de 500 heures de pratique clinique spécifique en lactation directement supervisée selon les conditions de votre Programme d'apprentissage tutoré :
 - En cas de procédure de vérification randomisée et standardisée, fournir une copie de votre tableau de calcul des heures de pratique spécifique en lactation.

Attention : Tous documents autres que le formulaire d'inscription ne seront à présenter que si le dossier est tiré au sort pour vérification.

IBLCE 2018- Droits d'inscription à l'examen et frais annexes pour les pays de niveau 1

Niveau 1	Andorra, Aruba, Australia, Austria, Bahrain, Belgium, Bermuda, Brunei Darussalam, Canada, Cayman Islands, Cyprus, Czech Republic, Denmark, Equatorial Guinea , Estonia, Falkland Islands, Finland, France, French Polynesia, Germany, Gibraltar, Greece, Greenland, Guadeloupe, Guam, Hong Kong, Hungary, Iceland, Ireland, Israel, Italy, Japan, Kazakhstan, Kuwait, Latvia, Liechtenstein, Lithuania, Luxembourg, Macau, Malaysia, Malta, Martinique, Monaco, Netherlands, New Caledonia, New Zealand, Norway, Oman, Poland, Portugal, Puerto Rico, Qatar, Reunion, San Marino, Saudi Arabia, Seychelles, Singapore, Slovakia, Slovenia, South Korea, Spain, St. Kitts and Nevis, St. Maarten, Sweden, Switzerland, Taiwan, Trinidad and Tobago, United Arab Emirates, United Kingdom, United States, Virgin Islands (British), Virgin Islands (US)
----------	---

Devise	Inscription à l'examen	„Reinscription“ En cas d'échec	Accord pour la voie d'accès 3	Correction manuelle	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 660	\$ 330	\$ 100	\$ 100	\$ 330

Le paiement des droits se fera en US Dollars, par carte de crédit, en ligne au taux de change du jour. Pour toutes informations et pour plus de détails, contactez votre bureau régional. Les dates limites de dépôt de candidature et autres dates importantes se trouvent sur la page « Application Information » (Information sur la candidature), dans la rubrique du site www.iblce.org, intitulée « Certify » (Certifier).

IBLCE 2018- Droits d'inscription à l'examen et frais annexes pour les pays de niveau 2

Niveau 2	Albania, Algeria, American Samoa, Anguilla, Antigua and Barbuda, Argentina, Armenia, Azerbaijan, Bahamas, Barbados, Belarus, Belize, Bhutan, Bolivia, Bosnia and Herzegovina, Botswana, Brazil, Bulgaria, Chile, China, Colombia, Cook Islands, Costa Rica, Croatia, Curacao, Dominica, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Fiji, Gabon, Georgia, Grenada, Guyana, Guatemala, Indonesia, Iraq, Jamaica, Jordan, Kosovo, Lebanon, Libya, Macedonia, Maldives, Mauritius, Mexico, Mongolia, Montenegro, Montserrat, Morocco, Namibia, Northern Mariana Islands, Palau, Panama, Paraguay, Peru, Philippines, Romania, Russian Federation, Serbia, South Africa, Sri Lanka, St. Lucia, St. Martin, St. Vincent and the Grenadines, Suriname, Swaziland, Thailand, Tunisia, Turkey, Turkmenistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela
----------	---

Devise	Inscription à l'examen	„Reinscription“ En cas d'échec	Accord pour la voie d'accès 3	Correction manuelle	Pénalités pour retard de paiement	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 400	\$ 200	\$ 75	\$ 90	\$ 50	\$ 200

Le paiement des droits se fera en US Dollars, par carte de crédit, en ligne au taux de change du jour. Pour toutes informations et pour plus de détails, contactez votre bureau régional. Les dates limites de dépôt de candidature et autres dates importantes se trouvent sur la page « Application Information » (Information sur la candidature), dans la rubrique du site www.iblce.org, intitulée « Certify » (Certifier).

IBLCE 2018- Droits d'inscription à l'examen et frais annexes pour les pays de niveau 3

Niveau 3	Afghanistan, Angola, Bangladesh, Benin, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Cameroon, Cape Verde, Central African Republic, Chad, Comoros, Cote D'Ivoire, Democratic Republic of the Congo, Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Federated States of Micronesia, Gambia, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Haiti, Honduras, India, Kenya, Kiribati, Kyrgyzstan, Laos, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Marshall Islands, Mauritania, Moldova, Mozambique, Myanmar (Burma), Nepal, Nicaragua, Niger, Nigeria, North Korea, Pakistan, Papua New Guinea, Republic of the Congo, Rwanda, Samoa, Senegal, Sierra Leone, Solomon Islands, Somalia, South Sudan, Sudan, Syria, Tajikistan, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tuvalu, Uganda, United Republic of Tanzania, Uzbekistan, Vanuatu, Viet Nam, Western Sahara, Yemen, Zambia, Zimbabwe
----------	---

Devise	Inscription à l'examen	„Reinscription“ En cas d'échec	Accord pour la voie d'accès 3	Correction manuelle	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 255	\$ 127,50	\$ 50	\$ 70	\$ 127,50

Consultez le site www.iblce.org pour tout renseignement concernant les dates limites.

Le paiement des droits se fera en US Dollars, par carte de crédit, en ligne au taux de change du jour. Pour toutes informations et pour plus de détails, contactez votre bureau régional. Les dates limites de dépôt de candidature et autres dates importantes se trouvent sur la page « Application Information » (Information sur la candidature), dans la rubrique du site www.iblce.org, intitulée « Certify » (Certifier).